

Consultation fédérale relative à un projet de modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir consulté, dans votre courrier du 19 juin 2024, pour la modification de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF).

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés par notre administration et nous permettent de vous faire part de nos observations.

Nous sommes favorables à la proposition d'adaptation de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) aux développements technologiques et à l'évolution des normes et des réglementations internationales visant à assurer la stabilité et l'intégrité du système financier.

Cette modification est intéressante pour le renforcement de la place financière suisse dans son ensemble, ce que nous tenons à saluer.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 25 septembre 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND